

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 juin 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **49**
Nombre de représentés : **7**
Nombre d'absents : **8**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_055_CC_20
Information préalable à la mise à disposition d'un agent auprès de l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO)

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 56

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
28 mai 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
10/06/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Alexis POININ-COULIN - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - M. Gilles HUBERT procuration à M. Olivier HOAREAU - M. Maxime FROMENTIN procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Rahfick BADAT procuration à M. Bruno DOMEN - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024

**AFFAIRE N°2024_055_CC_20 : INFORMATION PRÉALABLE À LA MISE À DISPOSITION D'UN AGENT
AUPRÈS DE L'ÉCOLE ARTISTIQUE INTERCOMMUNALE DE L'OUEST (EAIO)**

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle organisation, l'Ecole Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) a souhaité procéder au recrutement d'un Responsable administratif et financier en charge de la gestion de son pôle administratif et financier.

La candidature de Monsieur Vincent DUCHEMANN ayant été retenue par l'EAIO pour exercer ces fonctions, ce dernier a sollicité une mobilité au sein de l'EAIO par voie de mise à disposition pour une durée de trois ans.

Conformément à l'article L. 512-12 du Code général de la fonction publique, l'assemblée délibérante est informée qu'à compter du 1^{er} juillet 2024, Monsieur Vincent DUCHEMANN sera mis à disposition auprès de l'EAIO pour une durée de 3 ans, pour y exercer, à temps complet, la fonction de Responsable administratif et financier.

Cette mise à disposition pourra être renouvelée avec l'accord des intéressés dans les mêmes conditions (nature des fonctions, conditions d'emploi de l'agent, modalités de remboursement, etc).

Le montant de la rémunération de l'agent ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, seront remboursées intégralement par l'EAIO au prorata de la durée de la mise à disposition de l'agent.
L'EAIO pourra verser à l'agent un complément de rémunération selon les règles applicables aux personnels exerçant leurs fonctions dans l'établissement d'accueil.

Le projet de convention de mise à disposition est joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 21/05/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 14/05/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE de la mise à disposition de Monsieur Vincent DUCHEMANN auprès de l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO) à compter du 1^{er} juillet 2024 dans les conditions susmentionnées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président